



La Confrérie des gens de la Mer

Association réunionnaise pour la valorisation du patrimoine maritime des îles du sud ouest de l'océan indien



Naufrage « Cécile »

Identification

Type de navire : Brick marchand

Date de construction : début 19^{ième}

Tonnage : Moins de 300 tx

Pays de construction : France

Nationalité : Française

Capitaine : M. Mourque

Compagnie : *Inconnue*

Port d'attache : France Métropolitaine

Lieu de départ : France via Afrique

Lieu de la perte : Est de La Réunion

Motif de la perte : Fortune de mer

Date de perte : 26 février 1824

Destination : La Réunion

Cargaison : Esclaves (111)



Histoire

Très peu d'éléments concernant ce naufrage. Pour des raisons évidentes, puisqu'il s'agit d'un navire négrier, faisant le trafic d'êtres humains, à une époque où la chasse était menée par les navires d'états et des colonies à ces embarcations.

Il est écrit dans une correspondance du gouverneur de la colonie, que le navire est « jeté à la côte avec sa cargaison d'esclaves ». Cent onze au total, hommes, femmes et enfants. On notera que ce « chargement » est réduit, en effet, les navires faisant la traite pouvaient emmener dans leurs cales, plus de trois cent à trois cent cinquante humains.

Le navire peut donc être un Brick, faisant la traite entre Madagascar et La Réunion. D'après les écrits, un procès aura lieu, le Capitaine niera toute responsabilité, et ira même jusqu'à prouver qu'il n'était pas inscrit au registre en tant que tel, pour fuir sa responsabilité. Le navire est saisi, peut-être avait-il été renfloué, ou il s'agit là, seulement des restes de celui-ci. Tous les esclaves sont saufs et seront « gérés » par les autorités locales.

La traite ne sera complètement et officiellement abolie qu'en 1848. Pourtant le trafic continuera pendant encore des années, clandestinement.

Adcg974/3m309.